



MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR

NOTE D'INFORMATION

RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE (enfants nés en 2019 /3 ans au 31/12/22)

PASSAGE DE LA MATERNELLE AU PRIMAIRE
ET
NOUVELLES INSCRIPTIONS

A COMPTER DU LUNDI 21 FEVRIER JUSQU'AU 31MAI 2022
LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES S'EFFECTUERONT
AU BUREAU DES AFFAIRES SCOLAIRES
N °Tel : 04.94.98.87.91

① Allez au bureau des affaires scolaires avec les documents originaux suivants :

- Le livret de famille
- Carte d'identité des deux parents
- L'autorisation parentale (lettre manuscrite) des deux parents autorisant l'inscription de l'enfant à l'école maternelle ou élémentaire.
- Le jugement de divorce ou de séparation si nécessaire, précisant l'autorité parentale et le droit de garde.
- un justificatif de domicile.
- Certificat de radiation.
- Le carnet de santé à jour des vaccinations obligatoires : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique.
- **Si l'enfant habite hors de la commune fournir une dérogation (sans participation financière) de la part de la commune de résidence.**

Le service des affaires scolaires transmettra le **certificat d'inscription** aux directeurs.

Ecole Maternelle : 04 94 90 14 96

Ecole Élémentaire : 04 94 90 13 11

② Présentez-vous à l'école maternelle ou élémentaire à la date de votre rendez-vous :

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par les directeurs des écoles sur présentation des documents ci-dessus plus ceux demandés ci-dessous :

- Du certificat d'inscription délivré par la mairie.
- D'un certificat délivré par le médecin de famille attestant que l'état de santé de l'enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire (**pour l'école maternelle uniquement**).
- Du certificat de poursuite de scolarité et du livret scolaire (pour le passage de l'école maternelle de la Cadière à l'école élémentaire de la Cadière le transfert du document se fait automatiquement).